

L'enseignement du Théâtre au lycée Mistral : enseignement de spécialité et enseignement optionnel

mardi 18 juin 2019, par [Sophie Tavernier](#) (Date de rédaction antérieure : 12 février 2019).

L'enseignement du Théâtre au lycée Mistral : spécialité et option

Cet enseignement s'effectue dans un lieu dédié **La Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon** en collaboration avec un **professionnel du spectacle**. C'est généralement un **travail collectif**.

Art vivant et contemporain, tout autant que porteur d'une longue histoire, le théâtre est une **pratique artistique collective qui s'inscrit dans un lieu concret et un moment présent**, et qui implique une relation toujours nouvelle avec un public.

Fidèle à cette spécificité, l'enseignement du théâtre au lycée donne au jeu et aux diverses activités théâtrales qui l'accompagnent (**scénographie, mise en scène, décors et costumes**) une place centrale et première. Également fondé sur le développement d'une **pratique régulière de spectateur**, il vise à susciter chez les élèves, sous la conduite du professeur, un dialogue aussi riche que possible entre ce qu'ils retirent de leur mise en jeu et les spectacles vus par la classe. Cet enseignement postule en effet que c'est à partir de l'expérience sensible et des formes diverses de son partage que **l'élève acquiert progressivement une culture théâtrale à la fois pratique et théorique, artistique et historique**. C'est donc d'abord par la pratique (d'acteur ou de spectateur), puis par son approfondissement réflexif et par les savoirs introduits à cette occasion, que l'élève découvre progressivement les nombreux enjeux qui l'invitent à développer une pensée du théâtre. Celle-ci se nourrit également de la **lecture de grands textes de praticiens de cet art**. Enfin, comme ceux-ci l'ont constamment rappelé, **le théâtre est toujours une aventure humaine, individuelle et collective**. Fondée sur **l'engagement personnel de l'élève dans le jeu**, la pratique théâtrale développe indissociablement la formation d'un « **esprit de troupe** », où s'associent **solidarité, générosité, et liberté**.

Aux cours s'ajoute l'obligation légale d'assister à certains spectacles pour lesquels une **participation est demandée aux familles** de 40€ environ en seconde, 60€ en première et 90€ en terminale spécialité (le lycée prend en charge les déplacements).

Également, depuis plusieurs années, le lycée Mistral est **en relation avec des partenaires européens**. Un **jumelage avec le lycée français de Bruxelles** est désormais établi donnant l'occasion d'échanges sur Avignon et Bruxelles ([article de presse à lire](#)).

A noter : toute inscription à l'option engage pour le parcours scolaire de la seconde à la terminale.